

Arrêté N°2023 - 1306

Interdisant la manifestation "BE FRESH SCHOOL", à la Cascade Club, sis à Grande Ravine au Gosier

Le Mardi 08 Août 2023

Le Maire de la Ville du Gosier, Monsieur Cédric CORNET,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2212-5 ;

Vu le Code Pénal, notamment l'article R. 610-5 ;

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu le Code des Assurances ;

Considérant l'absence de déclaration de la manifestation "**Be Fresh School**" prévue le mardi 08 Août 2023, à la Cascade Club, sis Grande Ravine au Gosier ;

Considérant l'absence de l'ensemble des éléments permettant d'établir un diagnostic sur les conditions de sécurité pour l'accueil du public (rapports de vérification : des installations électriques par un organisme agréé, des moyens de secours extincteurs, vérification du système de désenfumage, la copie du registre de sécurité renseigné après les interventions);

Considérant l'absence d'éléments sur la situation administrative de l'établissement ;

Considérant que l'organisation de la manifestation présente des risques à l'égard des participants, du public et des riverains ;

Considérant l'avis défavorable de la Commission de Sécurité d'Arrondissement de la Grand-Terre contre les Risques d'Incendie et de panique en date du 25 juin 2019 ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les dispositions pour assurer l'ordre, ainsi que la sécurité des manifestants et de la population ;

ARRETE

Article 1 - La manifestation "**Be Fresh School**" prévue à la Cascade Club, sis Grande Ravine au Gosier, le mardi 08 Août 2023, est interdite.

Article 2 - Tout manquement aux dispositions du présent arrêté donnera lieu à des peines prévues par l'article R. 610-5 du Code Pénal.

Article 3 - Le présent arrêté est notifié à l'organisateur, à l'exploitant de la Cascade Club. Une ampliation sera transmise, pour chacun en ce qui le concerne à :

- Monsieur le Directeur Territorial de la Police Nationale,
- Monsieur le Sous-Préfet,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale du Gosier.

Fait à Gosier, le **8 AOUT 2023**

Le Maire,



Cédric CORNET